



Prêt Participatif Pargest

Membre du FIER (Fonds d'Investissements des Entreprises de la Région)

Vocation

- Financer les coopératives tout au long de leur évolution (Création ex-nihilo, Reprise, Transmission, Développement,...)
- Renforcer les fonds propres ;
- Créer un effet levier pour faciliter les financements bancaires.

Contact

Pargest - 8 rue des Fabres -
13001 Marseille -
urpaca@scop.coop
[04 91 90 19 35](tel:0491901935)

**LES SCOP
FINANCENT:
J'Y PENSE!**



Conditions d'éligibilité

- SCOP et SCIC de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Collectivité de Corse adhérentes à la CGSCOP et à l'URSCOP et à jour de leurs cotisations nationales et régionales.

Caractéristiques du produit

- Durée modulable sur décision du Comité d'Engagement Financier Régional
- Sans garantie personnelle
- Remboursement trimestriel
- Prise de participation de PARGEST au capital de la Coopérative

Différé de remboursement

Pour les SCOP et SCIC existantes, ayant un projet de développement, la durée du prêt (5 à 7 ans) peut inclure un différé de remboursement inférieur ou égal à 1 an, sur accord du Directoire.

Taux

- **3,10%** pour les SCOP et SCIC existantes et présentant des résultats bénéficiaires depuis au moins 3 ans, ainsi que les transmissions saines (sur le même critère)
- **3,80%** pour toutes les créations ex-nihilo, les reprises en plan de cession et les autres structures ne répondant pas aux critères ci-avant énoncés

Complément participatif

- **3%** de l'autofinancement plafonné à 1% du montant du prêt initial
- **Absence de Complément Participatif si la coopérative s'engage dans des actions RSE/TE**

Frais de dossier

- **1%** du montant du prêt

Décision et mise en place

- Analyse et montage du dossier par le délégué de l'Union Régionale PACA et Corse
- Avis favorable du Comité d'Engagement Financier Régional (composé de dirigeants de SCOP/SCIC, de représentants de la Région et de la Banque des Territoires), validé par le Président du Directoire
- Durée de validité : **6 mois**
- Mise en place dès réception de la levée des conditions suspensives (hors survenance d'un événement majeur, de nature à remettre en question le fond du dossier).

Scic Urbancoop - Nice

"Nous sommes un opérateur immobilier socialement innovant, qui construit des logements abordables pour tous les accédants. L'année COVID 2020 nous a durement affectée et a lourdement impacté notre trésorerie, mettant en jeu le recrutement de 3 postes permanents nécessaires à la poursuite de notre projet. PARGEST s'est trouvé être le seul acteur prêt à financer notre Fonds de Roulement, le temps de reconstruire nos fonds propres ; les banques n'acceptant de financer que des investissements. Elle est intervenue en cofinancement de SOCODEN, outil financier national du Mouvement Coopératif

DOCUMENT NON CONTRACTUEL et NON EXHAUSTIF

Mise à jour du 8 novembre 2024